

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

Rapport financier

Au 31 mars 2024

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6
Autres renseignements	10
Subventions	Annexe A
Autres	Annexe B

SERGE LEBLANC CPA INC.

7601 ROUTE 161, CHESTERVILLE, QC G0P 1J0
TÉLÉPHONE (819) 382-2038 TÉLÉCOPIEUR (819) 382-2039
COURRIEL SRB@IVIC.QC.CA

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux administrateurs de

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme l'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC., qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé de principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues au Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de ce genre, l'organisme tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible de mener à bien mon examen. Par conséquent, mon examen de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et je n'ai pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Conclusion avec réserve

Au cours de mon examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe de fondement de la conclusion avec réserve, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC. au 31 mars 2024, ainsi que des états des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Serge Leblanc CPA Inc

SERGE LEBLANC CPA INC.

Chesterville, le 21 mai 2024

Par Serge Leblanc, CPA auditeur

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

(Non audité)

	2024	2023 <i>(Audité)</i>
Produits		
Subventions (Annexe A)	497 668 \$	426 939 \$
Autres (Annexe B)	12 433	4 746
	<u>510 101</u>	<u>431 685</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	111 333	79 919
Activités	1 493	1 439
Contractuelle	-	2 388
Formation	816	1 346
Fournitures et approvisionnement	15 039	4 701
Frais bancaires	183	122
Loyer	3 613	3 493
Services professionnels	6 347	7 470
Soutien financier aux partenaires	277 531	228 047
Transport et communications	10 152	11 366
Immobilisations à même les produits	23 871	-
	<u>450 378</u>	<u>340 291</u>
Excédent produits sur les charges	<u>59 723 \$</u>	<u>91 394 \$</u>

Les autres renseignements font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024		2023	
	Affecté (note 6)	Non affecté	Total	Total
Solde au début	154 500 \$	122 305 \$	276 805 \$	185 411 \$
Excédent des produits sur les charges		59 723	59 723	91 394
Affectation interne	(23 766)	23 766		
Solde à la fin	<u>130 734 \$</u>	<u>205 794 \$</u>	<u>336 528 \$</u>	<u>276 805 \$</u>

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

Bilan

Au 31 mars 2024

(Non audité)

	2024		2023
			<i>(Audité)</i>
ACTIF			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	352 265 \$		290 121 \$
Débiteurs (Note 3)	3 628		829
Frais payés d'avance	14 835		-
	<u>370 728 \$</u>		<u>290 950 \$</u>
PASSIF			
À court terme			
Créditeurs (Note 4)	26 650 \$		7 362 \$
Apports reportés (Note 5)	7 550		6 783
	<u>34 200</u>		<u>14 145</u>
ACTIF NET			
Affecté	130 734		154 500
Non affecté	<u>205 794</u>		<u>122 305</u>
	<u>336 528</u>		<u>276 805</u>
	<u>370 728 \$</u>		<u>290 950 \$</u>

Pour le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

(Non audité)

	2024	2023
		<i>(Audité)</i>
Activités d'exploitation		
Excédent produits sur les charges	59 723 \$	91 394 \$
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(2 799)	(266)
Subventions	-	82 961
Frais payés d'avance	(14 835)	-
Créditeurs	19 288	(1 782)
Apports reportés	767	1 454
	<u>62 144</u>	<u>173 761</u>
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	62 144	173 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	290 121	116 360
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	352 265 \$	290 121 \$
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	346 159 \$	284 027 \$
Dépôt à terme	6 106	6 094
	<u>352 265 \$</u>	<u>290 121 \$</u>

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

(Non audité)

1- Statut et nature des activités

L'organisme, constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies (Québec) et est exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et a pour mission de promouvoir les loisirs pour personnes handicapées.

2- Conventions comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la dépréciation des actifs financiers.

b) Constatation des produits

Apports. L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Autres produits. L'organisme constate les produits provenant de dons et d'activités lorsqu'ils sont encaissés.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

d) Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à leur juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

(Non audité)

2- Conventions comptables (Suite)

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent fournisseurs, des des salaires et vacances, des frais courus et des apports reportés.

Dépréciation

En ce qui trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

f) Régime de retraite

Les employés de l'organisme participent au régime de retraite du personnel oeuvrant au sein des organismes communautaires. Ce régime, administré par un régime de retraite indépendant, est un régime à prestations déterminées. L'organisme comptabilise les cotisations sur la base d'un régime à cotisations déterminées, car il ne dispose pas de toutes les informations lui permettant de le comptabiliser selon la méthode applicable à un régime à prestation déterminé.

3- Débiteurs

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	2 740	\$	747	\$
Autres	888		82	
	<u>3 628</u>	\$	<u>829</u>	\$

4- Créditeurs

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
Fournisseurs	16 382	\$	1 097	\$
Frais courus	-		2 800	
Retenues à la source et charges sociales	4 423		1 756	
Salaires et vacances	5 845		1 709	
	<u>26 650</u>	\$	<u>7 362</u>	\$

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

(Non audité)

5- Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
Solde au début	6 783	\$	5 329	\$
Plus: Montant encaissé	7 550		5 638	
Moins: Montant constaté à titre de produits	<u>(6 783)</u>		<u>(4 184)</u>	
Solde à la fin	<u>7 550</u>	\$	<u>6 783</u>	\$

6- Affectation interne

Les actifs nets affectés sont réservés à même les actifs nets non affectés pour couvrir des besoins spécifiques pour le futur et ce par résolution du conseil d'administration. Les actifs nets affectés seront réattribués aux actifs nets non affectés lorsque les projets pour lesquels ils ont été affectés seront réalisés.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au 31 mars 2024, les soldes affectés se détaillent de la façon suivante:

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
Démarrage de la centrale de prêts d'équipement à Victoriaville et la relocalisation des bureaux	54 500	\$	54 500	\$
Embauche d'un agent en développement de loisirs, sport et plein air et achat de matériel informatique	30 330		40 000	
Achat d'équipements adaptés et d'une remorque	26 823		40 000	
Achat de matériel publicitaire et promotionnel	<u>19 081</u>		<u>20 000</u>	
	<u>130 734</u>	\$	<u>154 500</u>	\$

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

(Non audité)

7- Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après:

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

8- Dépendance économique

Environ 98% des produits de l'organisme proviennent du Ministère de l'Éducation.

9- Chiffres comparatifs

Certains chiffres, présentés aux fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice courant. De plus, les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023 ont fait l'objet d'un rapport de l'auditeur indépendant effectué par d'autres comptables professionnels agréés.

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

Autres renseignements

Exercice terminé le 31 mars 2024

(Non audité)

2024

2023
(Audité)

Annexe A - Subventions

AQLPH	7 693	\$	-	\$
Ministère de l'éducation - Fonctionnement	197 889		200 137	
Ministère de l'éducation - PAFLPHCQ	24 647		23 473	
Ministère de l'éducation - Programme d'accompagnement en loisir	260 548		199 145	
MRC d'Arthabaska	2 049		659	
MRC Bécancour	1 522		1 400	
MRC de l'Érable	655		570	
MRC Drummondville	910		900	
MRC Nicolet/Yamaska	1 755		655	
	497 668	\$	426 939	\$

Annexe B - Autres

Cotisations et dons	1 280	\$	1 065	\$
Formation	4 040		2 280	
Intérêts	2 096		1 181	
Autres	5 017		220	
	12 433		4 746	